



« POLITIQUE - AVANTAGES ENTRAÎNEUR BÉNÉVOLE »

Article 1 Objectif de la politique

La présente politique définit les avantages auxquels ont droit les entraîneurs bénévoles du Club de Soccer SBDL.

Article 2 Personnes assujettis

La présente politique s'applique uniquement aux entraîneurs bénévoles du Club de Soccer SBDL.

Article 3 Mise en contexte

Le Club désire encourager les entraîneurs bénévoles à demeurer au sein du Club de Soccer SBDL et ainsi éviter à l'équipe technique du club de rechercher de nouveaux entraîneurs et ce, à chaque saison.

Le Club reconnaît l'importance de l'implication de ses membres pour la pérennité du Club. Le conseil d'administration tient à offrir une compensation aux entraîneurs bénévoles en remerciement du temps dédié à la prise en charge d'une ou plusieurs équipes au cours d'une saison.

Article 4 Description des avantages

L'entraîneur bénévole ne débourse aucun frais pour les formations jugées nécessaires par le Club (ex. Stage d'entraîneur, Respect Leader, Formations S1, S2, S3, S7).

L'entraîneur bénévole se fait rembourser à 100% les frais d'inscription de l'équipe à sa charge et, si plus d'une équipe à sa charge, 50% des frais pour chacune des autres équipes et ce, pour chacune des saisons (été / automne-hiver).

Le remboursement a lieu à la fin de chaque saison et l'entraîneur doit avoir été présent à 75% et plus du temps pour se prévaloir du remboursement à 100%.

Article 5 Mode de fonctionnement

L'entraîneur bénévole doit être enregistré à l'ARSQ et satisfaire aux exigences du Club de soccer SBDL et de Soccer Québec (filtration policière, Respect Leader et autre formation jugée nécessaire)

Article 6 Application de la politique

L'application de cette politique est sous la responsabilité du Club de Soccer SBDL.

Article 7 Autres bénéfiques (Équipement en prêt)

Entraîneur / Ligue Locale

Chandail d'entraîneur

Entraîneur / Ligues LD - LSQM

Chandail d'entraîneur

Tablette par équipe

Poche de 5 ballons de pratique par équipe

Dossards (10) par équipe

Adopté à Sainte-Brigitte-de-Laval, ce 22^{ème} jour de décembre 2022

Natasha Côté

Présidente / Directrice générale

Geneviève Binet

Secrétaire